



Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Aubagne

Présence de Mme Delphine Hauptmann, directrice départementale des Bouches-du-Rhône de l'Agence régionale de santé - Provence-Alpes-Côte-d'Azur

SÉANCE DU MARDI 8 JUILLET 2025



1

Nouvel hôpital du Pays d'Aubagne

Le Conseil de Surveillance, présidé par *M. Gérard Gazay*, a salué les avancées majeures du projet de reconstruction du nouvel hôpital.

Le programme technique détaillé (PTD) a été finalisé, **l'ARS PACA** a validé le capacitaire du futur établissement, et le terrain sur lequel sera construit l'hôpital est identifié.

L'implantation de l'établissement sur **5,6 hectares** permettra la construction d'un hôpital moderne, évolutif et accessible à l'aune de **2030**.

2 Déclaration d'Utilité Publique (DUP) : l'hôpital prend la main

Le Conseil a voté à l'unanimité l'engagement de la procédure d'expropriation par l'hôpital afin d'acquérir le terrain sur lequel le nouvel hôpital sera construit.

En parallèle, les négociations amiables se poursuivent.

La Ville d'Aubagne soutient pleinement l'opération en prenant en charge les coûts liés à l'acquisition foncière de la future implantation.

Objectif : garantir le calendrier du projet pour une ouverture à l'aune de 2030.



3

Mise en œuvre de la concertation publique préalable à la construction du nouvel hôpital

Du **21 juillet** au **26 septembre 2025**, une concertation publique permettra à chacun de s'exprimer sur le projet de construction du Nouvel hôpital du Pays d'Aubagne.

Une réunion publique se tiendra le **11 septembre** à l'Espace des Libertés, à Aubagne.



Un processus associant information, participation et concertation des usagers du territoire.



4 Le Centre de Santé d'Aubagne rejoint le CH d'Aubagne

Un rattachement progressif du Centre de Santé d'Aubagne au CH Edmond Garcin est à l'étude.

Objectif : simplifier la gestion du centre de santé avec l'hôpital d'Aubagne comme point d'ancrage de proximité, améliorer la coordination ville/hôpital et pérenniser une offre de santé de proximité sur Aubagne.

Un rattachement du Centre de santé au CH d'Aubagne prévu dès janvier 2026.



5 Un protocole territorial à 4 établissements sur l'Est-marseillais

Le CH d'Aubagne et le CH d'Allauch ont co-signé un protocole d'articulation territoriale avec le CH de La Ciotat et le CH de Valvert.

3 axes de coopération :

- *Filières à coopération renforcée (digestif, urologie, HAD...)*
- *Filières incluant la santé mentale (addictologie, gériatrie, urgences...)*
- *Partage de bonnes pratiques (qualité, prévention...)*

Une démarche structurante pour un territoire de près de 440 000 habitants.

6 Handicap : une nouvelle convention signée avec le FIPHFP

Pour **2025-2027**, l'hôpital d'Aubagne demeure investi pour l'emploi des personnes en situation de handicap :

- *Actuellement 7,42 % de taux d'emploi des personnes en situation de handicap au CH d'Aubagne (par rapport à l'obligation d'emploi fixée à 6%).*
- *Plan d'actions retenu : maintien dans l'emploi, communication et sensibilisation, et accessibilité numérique.*

Un engagement concret pour l'inclusion et l'égalité des chances.